

**Assemblée générale concernant le budget
Jeudi 28 juin 2018
Hôtel Sheraton (*Salle Rideau*)
150, rue Albert, Ottawa (Ontario)**

RÉSUMÉ (VERSION PROVISOIRE)

Rapport du président et mot d'ouverture

Le président de l'ACEP, M. Greg Phillips, souhaite la bienvenue aux membres et à l'invité présents et les remercie d'avoir prévu du temps pour assister à l'assemblée. Il souligne la contribution et les efforts du personnel du Bureau national. Puis, il énonce l'objectif de l'Assemblée générale concernant le budget (AGB), qui est de donner un résumé de l'activité budgétaire de l'Association depuis le début de l'exercice.

On présente un aperçu de la réorganisation dont l'ACEP a fait l'objet récemment, en insistant sur les points suivants :

- Deux agents des relations de travail supplémentaires ont été engagés (*pour un total de 11*), ce qui représente une augmentation de l'aide offerte en matière de relations de travail de l'ordre de 22 %.
- Un gestionnaire des communications, M. Kurt Stoodley, a récemment été engagé pour superviser les communications de l'Association et fournir une orientation et des conseils d'ordre général.
- L'Association a également recruté une comptable professionnelle agréée, Mme Deborah Therien.
- Afin de réduire ses frais juridiques et de faire d'autres gains d'efficacité, l'Association a engagé en interne une avocate générale, Mme Debbie Cooper.
- Un directeur des politiques, M. Claude Danick, a aussi été récemment engagé à temps partiel (*3 jours/semaine*) avec comme mandat d'assumer la direction de l'ensemble des négociations collectives et d'agir comme négociateur en chef à la table de négociation du groupe EC.

On précise par ailleurs que toutes ces dotations en personnel avaient été prévues dans le précédent budget.

Examen du budget

Les membres ont reçu un exemplaire du budget -- document constitué de trois pages --avant l'assemblée.

Le président du Comité des finances, M. Nick Giannakoulis, présente les membres de ce comité : André Picotte, Howard Delnick, Anthony Coles, Greg Philips, Andreas Trau, Hailin Collins, Kelly Mansfield et Brendan Tate. Le comité est en outre assisté des employés suivants : Deborah Therien, Claude Vézina, Mark Courty et Liana Griffin.

N. Giannakoulis présente une vue d'ensemble du budget biennal proposé (2018-2019 et 2019-2020) en décrivant chacun des postes budgétaires et en passant en revue chacune des lignes qui composent ces postes. En outre, il attire l'attention des participants sur les prévisions budgétaires non auditées établies au 30 avril 2018, et précise que l'exercice financier de l'ACEP court du 1^{er} mai au 30 avril et qu'un audit est en cours.

Pour l'instant, l'Association affiche un budget équilibré comportant néanmoins un léger déficit prévu d'environ 27 000 (\$0.35%) pour l'exercice 2018-2019, et d'environ 13 000 \$ (0.16%) pour l'exercice 2019-2020.

On mentionne que les participants pourront formuler leurs questions et commentaires sur le budget à la fin de la présentation.

Bail du Bureau national

L'Association en est à la cinquième année du bail en cours. Par souci de transparence, le président a invité M. Alan Doak, courtier immobilier de l'agence Proveras Commercial Realty ayant représenté l'ACEP lors des dernières négociations entourant la conclusion d'un nouveau bail, à faire un bref exposé et à répondre aux questions et aux préoccupations des membres concernant les dépenses locatives.

Après s'être présenté rapidement, M. Doak décrit les événements qui ont mené à la reconduction par l'ACEP du bail des locaux du 100, rue Queen, et compare la solution retenue aux autres options qui s'offraient à l'Association à l'époque. Les points saillants de l'exposé sont les suivants :

- En 2010-2011, à Ottawa, les conditions du marché laissaient très peu de latitude aux éventuels locataires d'immeubles de la catégorie B.
- L'ACEP était déjà locataire du 100, rue Queen et elle avait investi d'importantes sommes dans la rénovation de l'espace : bureaux, salles de réunion, etc. La valeur de cet investissement demeurait élevée, puisque l'espace avait été aménagé en fonction de besoins de l'Association, de façon à protéger le caractère confidentiel des rencontres avec les membres. De plus, les salles de conférence étaient grandes et équipées de cabines pour les interprètes.

- Afin de répondre au souhait exprimé de favoriser les contacts entre membres et employés, l'Association a décidé qu'il était préférable de bénéficier d'une situation géographique centrale, non seulement pour permettre aux employés de se rendre facilement au travail, mais aussi pour que les membres qui le souhaitent puissent venir à un rendez-vous en empruntant les transports publics.
- Lorsqu'il s'est agi d'évaluer les conséquences financières de la reconduction du bail dans l'immeuble actuel par rapport à un déménagement, on a déterminé qu'il serait moins coûteux de rester au même endroit et de profiter des améliorations déjà réalisées, au lieu de s'installer dans de nouveaux locaux qu'il faudrait aménager à partir de zéro pour les rendre conformes aux normes d'occupation. On a également étudié la possibilité que l'Association fasse l'acquisition d'un immeuble et les implications financières de cette hypothèse.
- Diverses possibilités ont été examinées; toutefois, il n'y avait à l'époque — pas plus qu'aujourd'hui — aucun immeuble de taille adéquate à vendre à proximité du centre-ville, ce qui ne laissait comme choix que le marché des « banlieues ».
- Après avoir lancé un processus ouvert d'appel d'offres et passé en revue les immeubles des catégories B et A, et au terme d'une analyse financière approfondie et d'une évaluation des aspects non financiers, l'Association a décidé de renouveler le bail du 100, rue Queen.

Le président ajoute qu'un calendrier a déjà été établi en vue des prochaines négociations pour la conclusion d'un bail, lorsque le bail actuel arrivera à expiration, et que l'objectif qu'il s'est fixé consistera à mener de vastes consultations auprès des membres et à tenir compte de leurs points de vue.

Séance de questions et réponses

Locaux loués

- 1) *La période de planification de la prochaine location de locaux à bureaux ne devrait pas être d'une ou deux années : elle devrait être un peu plus longue.***

R : Notre bail actuel prendra fin dans cinq ans et la planification a déjà commencé. Plus la période consacrée à l'évaluation des besoins de départ est longue, plus le processus pourra se dérouler de façon harmonieuse. Nous en parlons déjà aujourd'hui, cinq ans avant l'échéance.

- 2) *Est-il nécessaire d'avoir nos bureaux au centre-ville pour bien servir les membres? Pourquoi ne pas privilégier l'accès à la propriété plutôt que la location?***

R : Ottawa ne compte pas beaucoup d'immeubles assez grands, offrant une surface de bureaux de 15 000 ou 17 000 pieds carrés. Il faut donc souvent se tourner vers des édifices plus grands que ce qui était envisagé au départ. Lorsque l'on prend en considération tous les facteurs, on en conclut qu'être propriétaire peut représenter un défi de taille.

R : L'expiration du bail est l'occasion de remettre les choses à plat et de réfléchir aux types de personnes qui travailleront pour l'Association pendant les 10 ou 15 prochaines années.

On peut envisager une série de bureaux satellites, des bureaux uniques au centre-ville ou une acquisition. Toutes les options peuvent être examinées afin de cerner la meilleure d'entre elles, tant sur le plan financier que sur les autres plans.

3) *A-t-on réfléchi à la possibilité de partager des bureaux, voire de louer des locaux de l'IPFPC ou de l'AFPC?*

R : Bien qu'il y ait eu des locaux vacants un peu partout dans l'immeuble de l'AFPC, au moment où nous travaillions avec l'ACEP, l'espace disponible n'était pas suffisant pour répondre aux besoins de l'Association.

R : Nous avons prévu de procéder à de vastes consultations auprès des membres et nous nous employons à faire participer le plus grand nombre de personnes possible à notre planification à long terme. C'est pourquoi nous nous mettons dès maintenant au travail. Je suis convaincu qu'il nous faut procéder à ces vastes consultations. Nous ne sommes pas autorisés à sous-louer nos locaux actuels : nous allons donc demeurer où nous sommes pour le moment.

Dépenses non supportées

1) *Vu l'existence de dépenses non supportées, l'ACEP aurait dû présenter un budget équilibré.*

R : Il s'agit, pour l'essentiel, d'un budget équilibré. En réalité, le nombre de nos membres continue de croître : 450 nouveaux membres civils de la GRC ont adhéré à notre organisation, et nous commencerons sous peu à percevoir leurs cotisations. Cet élément suffira à lui seul à nous placer en situation d'excédent. Selon toute probabilité, nous aurons l'an prochain un excédent budgétaire.

2) *Combien coûtera le processus de recouvrement?*

R : Le recouvrement des dépenses non supportées occupe le haut de la liste des priorités et tous les dirigeants s'en préoccupent. Nous sommes à en soulever les coûts : nous voulons éviter de dépenser inutilement de l'argent. La situation évolue sans cesse : le Conseil exécutif national débattrait en profondeur de la question.

3) *Quelles mesures entendez-vous prendre pour veiller dorénavant à bien communiquer avec les membres à ce sujet?*

R : Pour l'heure, les membres ont essentiellement toute l'information dont disposent les dirigeants. Il n'y a en effet aucun élément important qui soit inconnu des membres. Lorsque nous aurons plus d'information et que notre avocate aura eu la possibilité de travailler avec nous, nous tiendrons les membres au courant de l'évolution de la situation. À moins qu'un fait important se produise, le prochain compte rendu sur la question devrait avoir lieu à l'AGA, à l'automne.

4) *À quel moment la présidence et les dirigeants ont-ils découvert les dépenses non supportées? Pourquoi ne pas en avoir informé les membres? Pourquoi aura-t-il fallu qu'un journaliste de la CBC se mette à fouiller la question pour qu'un message finisse par nous parvenir?*

R : J'étais membre du CEN l'an dernier. J'ai donc été personnellement informé de la situation en avril 2017. J'ai informé certains membres du nouveau CEN en janvier, lorsque je suis entré en fonctions, deux mois après la tentative du précédent CEN de communiquer avec les membres.

Comme je l'ai mentionné précédemment, trouver le juste équilibre entre le devoir de transparence et celui de protéger au mieux l'intérêt des membres représente un exercice délicat. Parallèlement, nous avons eu à conjuguer avec d'autres problèmes extrêmement difficiles, qu'il s'agisse de Phénix, des négociations collectives, des problèmes soulevés par les membres ou du temps consacré à mettre le nouveau CEN au courant des dossiers.

5) *Le fait que l'affaire a été rendue publique ne facilite-t-il pas le traitement du dossier et n'aide-t-il pas à mieux faire connaître ce problème?*

R : Nous travaillons en étroite collaboration avec des avocats et suivons leurs conseils. J'avais décidé de communiquer aux membres les plus récentes informations à ce sujet à l'occasion de la présente AGB, mais malheureusement, le reportage de la CBC m'a devancé d'environ trois semaines. Qu'un problème interne soit ainsi rapporté dans le bulletin d'informations nationales ne nous facilite en rien la tâche.

6) *Les états financiers de l'organisation sont-ils publiés annuellement? Le cas échéant, les dépenses non supportées ont-elles été découvertes par un nouvel auditeur, et l'Association peut-elle exercer un recours contre l'ancien auditeur?*

R : Les états financiers sont audités chaque année. Au cours de la période en cause, c'était l'ancien auditeur qui était responsable de la vérification des finances. Nous avons désormais de nouveaux auditeurs : la firme McCay Duff. Nous étudions actuellement toutes les options de recouvrement.

7) *Puisque nous avons retenu les services d'avocats, ceux-ci pourraient peut-être donner aux membres un compte rendu direct sur la situation par courrier électronique ainsi qu'à l'AGA?*

R : Vous disposez actuellement de l'information la plus récente, et il n'y a rien que nos avocats puissent ajouter à ce stade-ci. Encore une fois, nous avons prévu de donner un nouveau compte rendu aux membres lors de l'AGA de décembre.

8) *Est-ce que l'audit juricomptable a porté sur tous les comptes de l'organisation, ou en a-t-on seulement retenu quelques-uns?*

R : L'audit juricomptable a porté sur tous les virements électroniques de fonds effectués pendant la période en cause.

Questions d'ordre général sur le budget :

1) *Pourriez-vous donner des précisions quant à l'état actuel du fonds de défense?*

R : Dans la deuxième colonne de la première feuille (des documents d'information sur le budget), vous pouvez constater que près de 800 000 \$ ont été versés dans le fonds de

défense. Par conséquent, le fonds de défense a enregistré une hausse nette de ses avoirs. Il est en pleine croissance.

2) *Pourriez-vous passer une à une les lignes du budget se rapportant au fonds de défense pour en expliquer les montants? Je ne vois nulle part le solde actuel.*

R : Nous avons enregistré un excédent de 672 000 \$, lequel apparaît dans la deuxième colonne. Nous avons connu des dépassements de coûts pour les frais juridiques; ce déficit a été comblé en transférant un montant de 370 000 \$ provenant du fonds de défense. En conséquence, nous avons clos l'exercice (selon les données préalables à l'audit) avec un excédent d'environ 1 million de dollars, qui sera affecté à hauteur de 75 % au fonds de défense. Préalablement, nous avions 387 000 \$: les avoirs du fonds connaîtront donc une hausse nette de 400 000 \$. Les avoirs du fonds de défense se situeront autour de 2,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse considérable.

3) *Pourquoi le CEN actuel a-t-il délaissé la pratique consistant à donner une information complète aux membres avant la tenue de l'AGB, en leur remettant le document présentant le budget, accompagné de la documentation explicative?*

R : Le Conseil exécutif avait prévu de distribuer la documentation budgétaire à l'AGB, puis de procéder au vote sur le budget par voie électronique – c'est à ce moment que toute la documentation est mise à la disposition des membres. À l'avenir, nous ferons parvenir l'ensemble de la documentation budgétaire aux membres en leur donnant la possibilité de participer à d'autres consultations. À ce sujet, vous pouvez consulter le document décrivant le processus. Nous croyons qu'il s'agit de la meilleure façon de permettre aux membres de faire connaître leur point de vue.

4) *Comment le budget est-il approuvé et quelles sont les modifications qui peuvent y être apportées? Par quels moyens le comité des membres sur le budget pourra-t-il apporter des changements à l'avenir, et comment fera-t-il approuver ces changements par l'ensemble des membres de l'Association?*

R : Le Comité des finances se réunit à plusieurs reprises au printemps afin d'analyser et d'examiner la situation budgétaire et de préparer un budget. Le projet de budget est ensuite présenté au CEN pour obtenir ses commentaires. Puis, le Conseil des dirigeants des sections locales traite du budget à sa réunion. Ses conclusions sont rapportées au CEN, qui tient alors un vote pour décider s'il faut approuver le budget et en recommander l'approbation aux membres de l'Association. Par la suite, le budget est présenté dans le cadre de l'AGB. Après l'AGB, nous donnerons aux membres une nouvelle possibilité d'examiner la documentation budgétaire pendant la saison estivale et de formuler d'autres commentaires. La version définitive du budget proposé est ensuite transmise aux membres qui sont invités à voter pour son approbation ou son rejet. Avant la clôture de la période de scrutin, le Comité des finances présente le budget aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle. Deux semaines plus tard, lorsque prend fin la période de scrutin, si le budget est rejeté, nous nous tournons vers le budget conditionnel de la deuxième année, qui a été approuvé l'année précédente par un vote des membres. S'il nous est impossible de respecter ce budget, nous pouvons présenter une autre option aux membres.

5) *Pouvez-vous expliquer la différence entre chiffres audités et chiffres rectifiés? Pouvez-vous donner la ventilation de ce que pourraient être les honoraires de consultants?*

R : Le budget comprend des chiffres audités, des chiffres avant correction et des chiffres rectifiés. Cela vise à prendre en compte deux éléments : il existe un fonds pour imprévus (ou fonds de prévoyance) de 352 000 \$ — le même que pour l'exercice précédent — qui peut servir à compenser les dépassements de coûts et les dépenses. En l'occurrence, on a dépensé un peu plus d'argent que prévu pour l'informatique et les négociations collectives. Le budget indique à quoi ont servi les 352 000 \$ du fonds pour imprévus. Ensuite, le fonds de défense a lui aussi servi à combler un écart de 370 000 \$ entre les dépenses réelles et le budget prévu. C'est ainsi que nous arrivons à ces chiffres rectifiés et non audités, dont nous espérons qu'ils seront définitifs.

Quant à la ligne budgétaire relative aux honoraires des consultants, elle comprend notamment un rapport d'évaluation de la gouvernance qui a été présenté au CEN, la commission versée à une agence de placement pour la dotation du poste d'agent des finances et une somme nominale pour l'embauche de travailleurs occasionnels.

6) *Qu'en est-il de la différence entre honoraires juridiques et honoraires de consultation : pouvez-vous donner des précisions?*

R : La plupart des frais ont été versés pour des honoraires de services juridiques, et non de consultation. Une partie de ces frais a servi à acquitter le coût de l'audit juricomptable : il s'agit de frais professionnels, l'audit juricomptable étant une discipline très spécialisée. Nous espérons ne jamais avoir à engager de telles dépenses à l'avenir.

7) *Combien d'argent y a-t-il dans le fonds de défense actuellement, et quel est l'excédent accumulé de l'Association?*

R : Le total de l'excédent est de 6,2 millions de dollars : le fonds de défense en contient 2,9 millions, tandis que les 3,3 millions restants constituent l'excédent non affecté. À l'avenir, un bilan accompagnera la documentation afin que les membres puissent avoir une idée précise du budget comme du bilan budgété.

8) *Vous avez mentionné l'embauche d'une avocate en interne pour réaliser des gains d'efficacité et des économies. Je ne constate aucune diminution au regard des honoraires juridiques. En fait, ceux-ci semblent être en hausse.*

R : À la page 2, les honoraires juridiques sont indiqués dans la quatrième colonne. Le budget prévu en 2017-2018 pour l'ensemble des honoraires juridiques est égal à la somme de 400 000 \$, 300 000 \$ et 80 000 \$. Il s'agit d'une diminution de près de la moitié par rapport à ce qui était prévu dans le budget du dernier exercice, soit 1,039 million de dollars, alors que la somme prévue au budget actuel est de 795 000 \$. Or, si on regarde ce qui a été réellement dépensé au dernier exercice, le montant non audité s'élève à 1,6 million de dollars. Je suis convaincu qu'en ayant un conseiller juridique en interne, nous réaliserons à l'avenir d'importantes économies.

9) *Une somme de 160 000 \$ a été affectée à la maintenance des systèmes informatiques. Cela me paraît beaucoup d'argent pour les dépenses d'informatique d'un si petit bureau. Pourquoi ne pas embaucher un technicien en systèmes d'information? Ça pourrait se révéler moins cher.*

R : Bien que les chiffres paraissent élevés, ils ont en fait diminué grâce à la renégociation serrée des années précédentes. Careworx est le fournisseur de services pour la GI et la TI. Il serait difficile de trouver un seul individu pour tout faire. En plus, Careworx dispose de l'infrastructure nécessaire pour soutenir nos activités. Si nous devions cesser l'impartition de ces services, il nous faudrait nous doter de notre propre infrastructure et en assurer la maintenance en interne.

10) D'après la ligne budgétaire 9.3, 25 000 \$ ont été affectés aux ordinateurs et à l'équipement connexe, ce qui semble représenter beaucoup d'argent.

R : Nous voulons instaurer un cycle de quatre ans. Certains des ordinateurs que nous utilisons actuellement sont très vieux : par conséquent, il faudra probablement quelques années avant de pouvoir suivre un tel cycle. Pour le moment, nous aurons à faire face à un plus grand nombre de dépenses informatiques au cours des deux premières années, mais par la suite, les coûts devraient se répartir de façon plus équilibrée. Si vous regardez les chiffres du dernier exercice, le budget était de 55 000 \$. Il a été réduit à 25 000 \$.

11) Est-ce que les problèmes du système Phénix ont eu pour effet de retarder le versement des cotisations syndicales? Phénix a-t-il eu une incidence sur d'autres coûts? Avez-vous constaté une amélioration dans la façon de régler les problèmes posés par Phénix?

R : Tous les syndicats ont été touchés par des retards dans la perception des cotisations à cause de Phénix. Le Conseil national mixte (CNM), dont nous faisons partie, s'occupe de cette question. Le CNM peut négocier des points qui touchent tous les fonctionnaires, indépendamment de leur syndicat d'appartenance. Par ailleurs, un sous-comité technique s'occupe de la question des cotisations avec le Conseil du Trésor.

R : En raison de Phénix, nous ne recevons pas toutes les recettes provenant des cotisations qui nous reviennent, et nous recevons peut-être aussi des cotisations que nous ne devrions pas recevoir. Des changements apportés récemment ont permis d'améliorer la situation, et cela a aidé. Avec près de 15 000 membres, l'exercice de rapprochement des cotisations ne sera pas une mince tâche, mais nous sommes optimistes, car il semble que le problème des cotisations syndicales fait maintenant l'objet d'un examen sérieux.

12) Les cotisations sont-elles fonction du niveau de l'employée, ou est-ce que tous les membres paient le même montant?

R : Nous appliquons un taux unique aux cotisations, fixées à 48 \$ par membre mensuellement.

13) Le syndicat serait-il prêt à envisager l'adoption d'un mécanisme permettant aux membres de faire des suggestions pour l'établissement du budget avant d'être appelés à se prononcer sur ce dernier par un OUI ou un NON?

R : Le processus d'approbation du budget auquel nous nous plions est prévu par les Statuts. Au sein de notre syndicat, chaque membre a droit de vote en ce qui touche le budget, les états financiers et la restructuration des cotisations. J'invite tous ceux qui souhaitent s'engager et s'exprimer davantage à se porter volontaires auprès de leur section locale ou à devenir délégués. Par ailleurs, nous donnerons aussi aux membres une nouvelle occasion de formuler des commentaires au sujet du budget au cours de l'été.

14) Le poste budgétaire 17 concerne les cotisations : est-ce qu'une partie de cet argent sert des causes politiques ?

R : Nous avons versé des contributions à des causes comme le défilé de la fierté d'Ottawa et des activités autochtones. Pour autant que je sache, les cotisations n'ont jamais servi une cause politique. Nous sommes une grande organisation au sein de laquelle se côtoient des opinions politiques très diverses : je suis d'avis que les cotisations ne doivent pas servir à soutenir un parti politique en particulier.

15) Le budget affecté aux ART est-il censé financer 11 postes à temps plein?

R : Au cours des prochaines semaines, nous pourrons compter sur un effectif complet d'ART. Précédemment, nous avons dû engager des gens en vertu de contrats de courte durée, mais durant la période de transition, nous aurons une équipe complète d'ART.

16) Est-ce que vous vous engagez à faire connaître les détails de la présente assemblée à l'ensemble des membres avant le vote sur le budget et à communiquer ces rapports détaillés à l'avance par rapport au vote?

R : Nous prenons en note les questions qui nous sont adressées ici. Je compte passer en revue ces questions et les réponses et j'envisage de publier cette information sur notre site Web. Dorénavant, nous donnerons aux membres la possibilité de faire des commentaires sur le budget pendant la saison estivale, avant la tenue du vote sur le budget consécutif à l'AGA.

17) D'après la ligne 13.6 concernant les remboursements de salaires pour les réunions, le montant de ces dépenses est passé de 20 000 \$ l'an dernier à 100 000 \$ cette année, tandis que les dépenses liées à la mobilisation ont reculé, passant de 60 000 \$ à 30 000 \$. Il semble que l'argent ait profité au Conseil exécutif et qu'on ait réduit les dépenses permettant d'aller à la rencontre des nouveaux fonctionnaires et des gens qui n'ont jamais pris part aux activités du syndicat.

R : L'augmentation des coûts au titre du remboursement des salaires est attribuable au fait que les réunions du CEN se tiennent désormais le jour, alors qu'auparavant elles avaient lieu le soir. Les réunions du CEN se poursuivaient fréquemment jusqu'à tard dans la soirée, ce qui, selon moi, n'était pas propice à la prise de décisions fondamentales qui engageaient l'avenir de l'Association. Par conséquent, nous devons maintenant rembourser les salaires des personnes qui assistent aux réunions du CEN en prenant un congé pour activités syndicales. Je pense que la prise de bonnes décisions, avec les économies qui en résultent, est cruciale.

Pour ce qui est de la mobilisation et de la participation, il est très difficile pour le Bureau national de mobiliser les gens d'un bout à l'autre du pays tout en incluant les sections locales des régions. Pour faire contrepoids, j'ai présenté l'an dernier un projet de résolution visant à accroître les fonds mis à la disposition des sections locales pour qu'elles puissent elles-mêmes encourager la participation de leurs membres. Or, pour que les sections locales soient en mesure de mobiliser les membres, il était essentiel qu'elles disposent de leurs propres fonds et qu'elles aient plus de latitude quant à la façon de gérer ces fonds.

Pour l'avenir, je souhaite voir la création de conseils régionaux pour les sections locales, par exemple pour la région des quatre provinces de l'Atlantique. Ces conseils régionaux pourraient renseigner le Conseil exécutif sur les problèmes auxquels sont confrontées les sections locales et sur ce qui peut être amélioré au Bureau national. Je m'emploie à donner aux sections locales davantage de responsabilités en matière de dialogue et de sensibilisation des membres. C'est pourquoi nous avons augmenté les fonds auxquels elles peuvent avoir accès.

18) Au poste budgétaire 17, je présume que le faible montant indiqué signifie que le syndicat n'a pas prévu de se joindre au Congrès du travail du Canada, comme l'avait proposé l'administration précédente?

R : Il n'est pas question pour le moment d'adhérer au CTC.

19) Concernant le poste budgétaire relatif au Fonds de défense, a-t-on cessé de faire des versements dans ce fonds, ou est-ce qu'il s'agit simplement d'un poste budgétaire qui ne figurera plus au budget?

R : Lorsque nous prévoyons que l'exercice sera déficitaire, nous nous attendons à ce qu'il n'y ait pas d'excédent à répartir, et donc qu'aucune contribution n'aura à être versée au fonds de défense. Nous avons l'obligation de verser au fonds de défense 75 % de tout excédent budgétaire.